

## PROCLAMATION DES RESULTATS DU REFERENDUM D'AUTODETERMINATION DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1962

*La Commission Centrale de Contrôle du Référendum d'Autodétermination, réunie ce jour 3 juillet 1962, à 10 heures 15,*

*Vu le décret n° 62-305 du 19 mars 1962 portant règlement du référendum d'autodétermination en Algérie ;*

*Vu le décret n° 62-449 du 8 juin 1962 portant convocation des électeurs d'Algérie en vue de leur participation au référendum d'autodétermination en Algérie ;*

*Vu l'arrêté de l'Exécutif Provisoire du 22 juin 1962 ;*

*Considérant que le référendum d'autodétermination s'est déroulé le 1<sup>er</sup> juillet 1962 dans toute l'Algérie ;*

*Considérant que l'article 27 du décret n° 62-305 du 19 mars 1962 stipule que « la Commission Centrale de Contrôle opère le recensement général des votes et annonce dès qu'elle le juge possible les résultats provisoires de la consultation » ;*

*Considérant que les résultats partiels et définitifs déjà transmis par les Commissions départementales permettent dès à présent la proclamation des résultats provisoires ;*

*Constata et proclame les résultats provisoires de la consultation du 1<sup>er</sup> juillet 1962 ;*

*Total d'inscrits dans les 15 départements : 6.549.736.*

Votants .....	6.017.680
Blancs ou nuls .....	25.565
Suffrages exprimés .....	5.992.115
OUI .....	5.975.581
NON .....	16.534

*En conséquence la Commission Centrale de Contrôle du référendum constate qu'à la question : « Voulez-vous que l'Algérie devienne un Etat indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 », les électeurs ont répondu affirmativement à la majorité ci-dessus indiquée.*

*Le Président : Kaddour SATOR.*

*Les membres : El-Hadi MOSTEFAI.*

*Amar BENTOUMI.*

*Alexandre CHAULET.*

*Abdellatif RAHAL.*

*Jean GUYOT.*

*Ahmed HENNI.*